

Bon No: 001260779		1ere Gachée: 06:47 (1) Quantité: 6.00 m3		Date: 03/09/2026 référence commande(2):		BAS2609036127		Zone: TRANSPORT ZOI	
client: 1201A chantier: 1201A007		410 RUE DE LA BOISCRETE 59144 Wagnies-le-Petit CAUCHY AMENAGEMENT EXTE BRY						Véhicule: 102 TRANSPORT CO 300 MARVIN	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
06:44						température: TEMPERATURE : 2: vitesse du vent: validité:		XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton 31		désignation(6)(8) BPS NF EN 206/CN		certification		classe d'exposition(3) XF1		Classe Chlorure 0.40	
ciment(type et classe) CEM I 52.5 N CE NF		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) 25/30		consistance(7) S 3	
Dmax 6									
appellation commerciale C 25/30 2/6									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE MIXO POMPE 6 M3 CONTRIB ENVIRONNEMENTALE CONTRIB CARBONNE REP								NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN